



LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

**Consultable à la mairie de COIMÈRES - 1, Place Jean Jacques Lafon – 33210 COIMÈRES
ainsi que sur le site Internet de la commune
conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 15

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Coimères pour une réunion ordinaire, sous la présidence de M. Christian DECOUCHE, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents :

Mmes CORRADI Sandrine, DELAS Patricia, DELAUNOIS Sophie, DUFRESNE Sandra, EPARVIER Nicole, MAURIAC Coralie, MONNIER Evelyne

MM. ATTIMONT Herman, DECOUCHE Christian, LARROZE Alain, MAURIAC Régis, MULLER Tony, OEHMICHEN Cédric

Absents excusés :

M. DOUCET Philippe (a donné procuration à Mme DELAS Patricia),

M. MENDY Jean

Secrétaire de séance : Mme DELAS Patricia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

N° délibération	Intitulé des délibérations	Résultat des votes
	Approbation du PV du conseil municipal du 5 juin 2026	à l'unanimité
2026-041	Adoption du règlement intérieur du conseil municipal	à l'unanimité
2026-042	Référent déontologue des élus	à l'unanimité
2026-043	Admission de créances éteintes	à l'unanimité
2026-044	Tarifs et modalités d'inscription marché de Noël	à l'unanimité
2026-045	Taxe sur la vacance des locaux d'habitation	à l'unanimité
2026-046	Désignation des délégués pour la CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges)	à l'unanimité
2026-047	Extension du périmètre du SDEEG	à l'unanimité
2026-048	Convention de servitude avec la Régie d'Electricité	à la majorité
2026-049	Convention avec le SIPHEM (Syndicat Interterritorial pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Energie)	à l'unanimité
2026-050	Délégation de signature pour les conventions avec la CAF	à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à Coimères, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Christian DECOUCHE